Montant ARE après licenciement pour inaptitude

Par Sofille

Bonjour,

Suite à un licenciement pour inaptitude le 16/08/2022, je suis inscrite à pôle emploi depuis le 01/09/2022.
Après une carence suite à la prime, je suis indemnisée par l'ARE depuis le 23/12/2022 mais son montant est de 1,11?/jour. J'ai travaillé 17 ans au même poste et je ne comprends pas ce montant!
Je n'ai pas d'autres revenus. Que dois-je faire svp?
Merci pour votre implication.
Bien cordialement.

Par TUT03

Bonjour

il faut prendre rendez vous avec le conseiller "indeminisation" pour faire une vérifiction des calculs

vous pouvez aussi utiliser le simulateur en ligne qui est sur votre espace personnel PE

[url=https://candidat.pole-emploi.fr/candidat/simucalcul/perteemploi]https://candidat.pole-emploi.fr/candidat/simucalcul/perteemploi[/url]

avez vous fourni tous les documents et l'attestation employeur ?
êtiez vous en emploi ou en arrêt maladie avant le licenciement ?
si en arrêt, depuis combien de temps ?

avez vous eu d'autres employeurs précédemment ?

vous indiquez n'avoir aucun autre revenu mais allez vous percevoir une pension d'invalidité ? en avez vous fait la demande ?

[url=https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/a-chaque-situation-son-allocatio/quelle-est-ma-situation-personne/je-recois-une-pension-dinvalidit.html]https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/a-chaque-situation-son-allocatio/quelle-est-ma-situation-personne/je-recois-une-pension-dinvalidit.html[/url]

Par Sofille

Bonjour et merci.
J'ai envoyé un mail à mon interlocutrice indemnisation et je suis en attente d'une réponse.
J'étais en arrêt maladie depuis 2 ans, cependant, d'après mes recherches, les IJSS sont bien prises en compte dans le calcul.J'ai fourni tous les documents demandés même des salaires de 2017...
Je n'ai pas de demande de pension invalidité en cours.
Je reviendrai vers vous dès que j'en saurai plus. Bonne journée.

(Ps: avec le simulateur, je devrais prétendre à 67?/jour)

Par Sofille

Bonjour,

La situation c'est débloquée. Il y avait bien une erreur et je suis désormais indemnisée à compter du 31/10/2022. J'obtiendrai donc un rappel courant du mois.

Ayant désormais quelques craintes quant aux compétences de mon interlocutrice (ce n'est pas méchant car c'est une personne très à l'écoute et gentille!), comment puis-je vérifier le bon montant de l'ARE sans passer par le simulateur (avec lui je trouve 1800 contre 1300 en décision).
Y'a t'il des personnes agréés hors pôle emploi pour vérifier ce calcul sachant que j'ai une assurance juridique ?

Merci pour votre retour.
Bonne journée.